

**DECLARATION DU COMITE EXECUTIF D'UNI AFRICA,  
REUNION ORDINAIRE, DOUALA, CAMEROUN, DU 21 au 22 AOUT 2024,**

Le Comité Exécutif d'UNI Africa Global union ; réuni à Douala, le 21 et 22 août 2024, UNI Africa, Représentation Régionale d'UNI Global Union, représentant plus de 20 millions de travailleurs, dans 150 pays, y compris plus de 2,5 millions des travailleurs dans le secteur de Poste et Logistique ;

Vu la saisine nous transmise par le Bureau Exécutif National de la Fédération Nationale de Poste et Logistique (FNPL), membre de l'Union Marocaine du Travail, en date du 16 août 2024 ;

Considérant le refus de la Direction du Groupe Poste Maroc, d'ouvrir les négociations sérieuses et loyales avec la FNPL autour des revendications légitimes et équitables des postières et postiers (statutaires et contractuels) qui lui ont été tant transmises depuis plusieurs mois ;

Considérant les engagements internationaux pris par le Royaume du Maroc, par la ratification de la Convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) n°98 sur le Droit d'Organisation et de Négociation Collective, depuis le 20 mai 1957 ;

Considérant l'intégration de la Convention n°98 de l'OIT dans les lois et pratiques nationales du Royaume du Maroc, conformément à l'article 22 de la Constitution de l'OIT ;

Vu la nécessité et l'urgence :

Le Comité Exécutif :

1. Souligne qu'à travers le monde le secteur postal n'accepte pas la fragilité dans les relations de travail et appelle la Direction Générale de Poste Maroc au respect des orientations de l'OIT pour un travail décent, Travail égal, droit égal et salaire égal.
2. Exprime son plein soutien et sa totale solidarité avec les travailleuses et les travailleurs du groupe Poste Maroc et sa filiale AL BARID BANK qui mènent une deuxième grève le 19 août 2024 pour revendiquer :
  - L'Octroi sans délai à toutes les catégories du personnel de l'augmentation générale des salaires telle que consignée dans l'accord social du 29 avril 2024, signé entre le gouvernement et le mouvement syndical dirigé par l'UMT, et ce avec date effet en juillet 2024.
  - Une saine implémentation de tous les articles du statut type révisé et pour sa mise en œuvre à travers un décret.
  - L'intégration des postier(e)s contractuels dans le statut type et l'ouverture de négociations avec la coordination nationale des postières et postiers contractuels sous l'égide de la FNPL-UMT.
  - La mise en œuvre de tous les accords sociaux signés avec la FNPL-UMT.
  - Des relations sociales basées sur le dialogue responsable et constructif.

Fait à Douala, Cameroun, le 22 août 2024

Le Comité Exécutif d'UNI Africa